



QUESTIONS POSEES au VICAIRE EPISCOPAL

Suite à des échanges avec divers membres des équipes d'animation et certains paroissiens, nous avons établi une liste d'interrogations que posent les modifications constatées ou envisagées, voire programmées, des possibilités du sanctuaire et de la maison diocésaine. Le vicaire épiscopal étant à ce jour l'interlocuteur désigné par l'évêché, c'est donc à lui que nous avons adressé ces questions.

Relatives au présent du « sanctuaire » et de la maison diocésaine

1. Quel est le périmètre exact de la fonction du Père P. Loiseau ? Horaires de présence, mission confiée, marge d'autonomie concernant les vies matérielle et spirituelle du site... (*voir en lien avec question 3*)
2. Sans recteur, peut-on encore parler de « sanctuaire de Béhuard » ?
3. Si N.D. de Béhuard n'est plus un sanctuaire, et alors qu'elle n'est pas une paroisse, quel est son statut ? Qui fixe les activités ? Qui définit la ligne pastorale ? Quelle est sa fonction dans la vie du diocèse ?
4. Que devient la maison diocésaine « *qui ne ferme pas* » (sic) mais voit l'alimentation et l'hébergement cesser ainsi que la présence des pères retraités (*cf. question suivante*) ?
5. Comment seront assurés, l'eucharistie portée aux malades par des laïcs (grâce aux messes quotidiennes à l'oratoire), le sacrement de réconciliation, le simple accueil des gens en souffrance, en l'absence de prêtre permanent au « sanctuaire » ?
6. La messe du dimanche matin sera-t-elle prioritaire pour le Père Loiseau sur le site de Béhuard ? Pourrait-il se voir orienté vers une autre église ? Qui décidera ?

Relatives à l'avenir du « sanctuaire » et de la maison diocésaine

1. On nous a, à plusieurs reprises, parlé de projets (parfois ambitieux) de Mgr Delmas concernant Béhuard. Quelles voies ont été ouvertes, quelles perspectives se dessinent, qu'y a-t-il éventuellement de concret à ce jour ?
2. Ces « projets » sont-ils globaux (« sanctuaire » et maison diocésaine) ou envisagent-ils de séparer les 2 fonctions ?
3. Les appels à des communautés, voire à des prestataires commerciaux pour assurer le fonctionnement de la maison diocésaine, constituent les hypothèses les plus répandues en l'absence d'information claire. Ces hypothèses sont-elles fondées ou bien s'agit-il de simples rumeurs ? Des démarches ont-elles été envisagées, voire conduites ?
4. Le Père Loiseau nous a dit être en fonction pour 2 ans en attendant « *qu'une décision soit prise* ». Ce délai de 2 ans correspond-t-il à un échéancier de recherche de solution précis ou bien est-ce un simple report de décision a priori ?

Relatives aux bénévoles

1. De nombreux bénévoles, répartis dans différentes équipes ou associations, s'investissent dans la vie du sanctuaire et de la maison diocésaine (sans oublier le Logis du Roy). Comment leur



rôle va-t-il évoluer en l'absence de référent (c'est surtout le cas de l'EAS¹) ? Êtes-vous conscient du risque de démobilité ? Qu'est-il prévu pour orienter et soutenir leurs actions ?

2. Quel devenir pour les activités initiées (ou relancées) depuis 3 ans dans le cadre du sanctuaire : travaux d'entretien, développement de documentation, formation des servants d'autel, pèlerinages, adoration et louanges, liturgie ? Qui pourra (devra) prendre l'initiative, avec quels moyens matériels, au service de quels objectifs, avec quelles priorités (définies par qui) ?
3. Quelle marge d'initiative peut être donnée aux bénévoles pour « prospecter » de leur côté au profit du sanctuaire et de la maison diocésaine (appui d'associations, de fondations ou de philanthropes, communautés, financement participatif (crowd funding) ...) ? Comment développer une synergie entre les actions « officielles » et ces démarches complémentaires ?
4. Certaines équipes, notamment l'EAS, ne sont pas associées aux échanges d'informations qui semblent être conduits (?) avec le vicaire épiscopal (voire simplement informés de leur nature). Oubli ou choix ? Si choix, pourquoi ?

Béhuard le mercredi 7 septembre 2016

¹ Équipe d'animation du sanctuaire